



Les Ateliers Thématiques

LE BRUIT AU TRAVAIL

Le mardi 12 décembre 2017 chez

**Imprimerie
ROCHELAISE**

Rue du Pont des Salines, 17000 La Rochelle
05 46 34 30 05 - www.lenouvelr.com

Intervenant : M. **Franck Hamelin**, contrôleur de sécurité
CARSAT pour la Charente-Maritime
05 46 27 54 47 - franck.hamelin@carsat-centreouest.fr



Merci à l'Imprimerie Rochelaise pour son accueil et son retour d'expérience sur la mise en place d'un plan d'action pour limiter le bruit dans son atelier (30 salariés concernés).

Merci à M. Franck HAMELIN, contrôleur de sécurité pour la CARSAT Centre Ouest pour son intervention. La présentation diffusée au cours de l'atelier est annexée en PJ.



Cette dernière s'articulait de la façon suivante :

- Rappel des missions de la CARSAT
- Le contexte réglementaire
- Les effets du bruit sur la santé
- Les techniques pour réduire le bruit
- Les aides mobilisables pour l'entreprise
- Les acteurs et les experts locaux

Les interactions autour de cette présentation ont été nombreuses.

BIOTOP
05 46 45 45 62
contact@spheres.pro
www.reseau-biotop.com

QUESTIONS / RÉPONSES

Quel est le coût d'une intervention de la CARSAT en entreprise ?

L'intervention est gratuite car déjà financée par l'intermédiaire de la cotisation. Elle n'a par ailleurs pas vocation à concurrencer les prestataires sur les mesures et ne réalise donc pas de cartographie sonore de l'entreprise.

De quelle « autorité » dispose le préventeur ou contrôleur de sécurité ou CARSAT ?

Il a le même droit d'entrée dans l'entreprise qu'un inspecteur du travail. Il dispose de moyens incitatifs et coercitifs pour mener à bien sa mission.

Est-il nécessaire de mentionner le port des EPI dans le règlement intérieur de l'entreprise ?

Pourquoi pas, mais cette mention doit surtout être portée au Document Unique. En fonction des postes de travail, elle peut aussi être présente sur les fiches de poste du personnel concerné.

A quelle fréquence faut-il renouveler les mesures dans l'entreprise ?

A chaque changement de configuration de l'espace de travail : suite à un agrandissement, à l'arrivée de nouveau matériel...

Sous quel délai la CARSAT intervient-elle sur sollicitation de l'entreprise ?

La prise de RDV est rapide, mais comptez de 1 à 6 mois pour l'intervention du centre de mesure.

Quel risque encoure l'entreprise si elle ne respecte pas la réglementation ?

Après la constatation d'une exposition au danger, la CARSAT a recours à l'injonction. Si la demande de mise en œuvre de moyens pour réduire le risque n'est pas suivie dans les délais mentionnés dans l'injonction, les cotisations sont majorées à 25%, puis à 50% les 6 mois suivants et à 200% au delà. Le retour à la norme ne s'opère que sur apport de la preuve que les moyens ont été mis en œuvre.

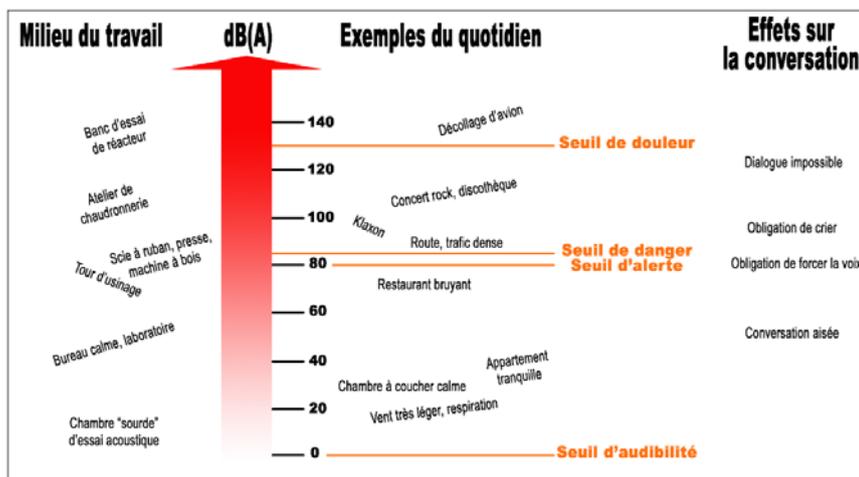


Tableau 2 : Ordres de grandeur de niveaux sonores (d'après INRS, ED 962)

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Les points d'impacts ou pics sonores** sont également pris en compte lors des mesures. Un exemple ? Lorsqu'une palette est lâchée au sol sans retenue.
- La surdit  est la **4^{ me} maladie professionnelle** la plus rencontr e en France.
- Les outils de mesure du bruit en entreprise sont des **sonom tres** et des **dosim tres**.

  RETENIR

Lors de l'achat de nouveau mat riel, pr cisez   votre fournisseur votre demande pour **la machine en fonctionnement**.

Les d g ts sur l'appareil auditif occasionn s par le bruit sont **irr versibles**. Ils ne peuvent plus  tre compens s par un appareillage.

La reconnaissance de la surdit  d'un salari  en maladie professionnelle a un c t direct pour l'entreprise de 100.000  (vers s   la s curit  sociale).

Proc dez d'abord   une mesure du bruit dans votre entreprise avant de  quiper vos salari s de bouchons d'oreilles moul s.

Ces derniers sont  quip s de filtres qui doivent  tre adapt s au niveau sonore : sous-dimensionn s, les bouchons seront inefficaces.

Comptez environ 150  pour une paire de bouchon avec la prise d'empreintes.

Merci   toutes et   tous pour votre pr sence et votre implication.

